CONDITIONS:

ABONNEMENT.—Douze piastres par an, payé à la feuille; prix d'avance pour les abonnés des départements et des colonies pour la campagne; et pendant l'hiver, pour un semestre, payables d'avance pour ceux d'entre eux qui habitent ailleurs qu'à la Nouvelle-Orléans. Aucune abonnement ne sera reçu, si l'abonnement n'est pas accompagné du montant payé d'avance.

Les annonces qui ne seront pas payées, ne seront pas insérées.

Les Annonces judiciaires et de ventes par autorité de justice, sont payables à raison de DIX piastres par ligne.

Les Annonces judiciaires et de ventes par autorité de justice, ainsi que les annonces de ventes de meubles, de navires, et de marchandises, et de ventes de biens immeubles, ainsi que les annonces de ventes d'immeubles, et de plus pour contrevalles annonces de ventes de biens meubles.

Les annonces qui seront de la nature ordinaire des affaires d'un abonné à l'abonné, seront payées à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et de maisons, ventes de navires, ventes de marchandises, et de plus pour contrevalles annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui ne seront pas payées à l'insertion seront payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de bataille sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'en soit payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Tableaux et autres ouvrages ouverts pour l'amusement du public, seront traités chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison du plaisir, pour non 0150.

Les Annonces des candidatures à des emplois publics seront considérées comme mises politiques, payables moitié double du prix ordinaire.

Pour Bay St. Louis, Pass-Christian et Biloxi.

Passage agréable de mercredi et samedi.)

[illegible] capitaine Waterman, partira [illegible] rant pas d'eau, COLUMBIA, [illegible] capitaine Waterman, partira [illegible] ces endroits susdits, deux fois par semaine, le Mercredi matin à 7 heures, et reviendra Jeudi dans le jour, et partira Samedi à 8 heures de l'après midi et reviendra Lundi matin.

Le mercredi en pourra l'attendre dans les endroits désignés: Bay St. Louis à 1 heure et demie de l'après midi; Pass Christiane à 2 heures et demie de l'après midi; Biloxi à 4 heures et demie de l'après midi.

En revenant, jeudi matin, il partira de Biloxi à 6 heures et demie du matin. Pass Christiane à 11 heures du matin; Bay St. Louis à 1 heure et demie; arrivera à 7 heures de l'après midi au chemin à couvert.

Le Samedi partant à 8 heures du soir, il sera à la Bais à minuit, à la Christiane à 3 heures et demie du matin. Biloxi à 6 heures du matin. En revenant sur [illegible], il quittera Biloxi à 6 heures et demie du matin; Pass Christiane à 7 heures et demie; Bay St. Louis à 10 heures, et arrivera au chemin à couvert Lundi matin à 7 heures. Pour fret et passage, pour les endroits susdits. S'adresser au capitaine à bord, ou à

SALOMON HIGH,
68, rue du Camp.

17 août—6

[illegible] Les lettres de Colombia ou au Bureau. On affrètera les lettres et journaux à différens endroits.

$100 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Il a disparu de chez le soussigné, rue de la Double-Ligne, 4, cet entiers dans la nuit du 25 au dans la nuit du 26 du courant, et 250 piastres de monnaies de 50 sous divers sortes articles, qui ont été volés, ci-dessus désignés, et de plus, 2 [illegible] marchandises, et 5 50 de plus pour le convoyeur du volant ou des [illegible] 75 des pièces du [illegible] Les personnes qui voudront [illegible] Ladite [illegible] et qui me [illegible] ou [illegible] de [illegible] chaque pièce étampée d'inscription blanc, [illegible] en triangle dans un cercle avec un [illegible] de [illegible] en dessus du triangle, en dessous de chaque pièce porte une signature dorée sur vert [illegible] signée [illegible] Harrison, Clegg & Co.

[illegible] RICHEMONT reçu et à vendre par les soussignés.

[illegible] Vin de Bordeaux.
[illegible] de jambon.
[illegible] de Jambon.
[illegible] Cognac à l'ancienne.
[illegible] Sulphate de Quinine.
[illegible] Bougies pour familles.
5 pipes Genièvre Hollande.

[illegible] E. TARTET & A. DELAMARE.

[illegible] Les soussignés qui ont [illegible] à la soumission [illegible] de 48 [illegible] de [illegible] ce mois, et comme on est [illegible] de [illegible] les personnes dont [illegible] les [illegible] Pugent, et l'employer à l'effet que [illegible] les personnes [illegible] Thomas [illegible] Emmet, [illegible] Madame LOUISE HAYNY.

[illegible] Pharmacien Dame Monsieur, chargé de la pharmacie de M. Ch. Condé, quai St. Philippe et Dauphine, les bains de bains de Marmet Frère, [illegible] à [illegible] Pass-Christian, [illegible] Biloxi, [illegible] Bay St. Louis,